

ANNEXE N° 5 A LA DÉLIBÉRATION – CULTURE, PATRIMOINE, JEUNESSE ET ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES

TARIFS

**PRESTATIONS DE REPRODUCTION
DE DOCUMENTS CONSERVÉS AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**

Copies	Tarif (€)
Photocopie NB, microcopie et impression NB d'après un document numérisé sur papier	Gratuit jusqu'à 50 photocopies A4 ou 25 photocopies A3 / semaine À partir de 51 photocopies A4 ou 26 photocopies A3 : 20 € par tranche de 100 photocopies A4 ou 50 A3

Reproduction par le laboratoire photographique	Tarif (€)
Capture d'image	Par commande : - gratuit jusqu'à 5 images - à partir de 5 images, 15 € par tranche de 5 images
Impression sur papier qualité photo	Par commande : - gratuit jusqu'à 5 images - à partir de 5 images, 15 € par tranche de 5 images

Gratuit pour les étudiants et les chômeurs

REDEVANCES D'EXPLOITATION

Toute utilisation de documents à des fins de représentation ou de publication est soumise à autorisation de la direction des Archives départementales et au règlement de droits, en sus du coût de reproduction. Cette autorisation donne lieu à la signature de contrats de licences.

L'acquiescement de ces droits ne dispense pas du paiement des éventuels droits d'auteurs pour certains documents.

Réutilisation sur des supports matériels	Tarifs (€), par image
Réutilisation non commerciale	Gratuit
Éditions papier : Monographies, documents scientifiques ou d'entreprises et publications en série	
Diffusion à des fins commerciales : moins de 500 exemplaires	15,00
Tirage international ou au-dessus de 500 exemplaires	30,00
Autres impressions	
tirage unique à des fins de représentation	10,00
tirage jusqu'à 5000 exemplaires	61,00
tirage au-delà de 5000 exemplaires	84,00
Éditions audiovisuelles et multimédia : Film, publicité, publication de cédérom ou de DVD	
Publication à des fins de commercialisation autres que publicitaires	92,00
Publication à des fins publicitaires	274,00

Il est demandé de faire don aux Archives départementales d'un exemplaire de toute publication.

Réutilisation en ligne sur Internet	Tarifs (€)
Réutilisation non commerciale	Gratuit
Réutilisation commerciale sur Internet, autre que les informations publiques, par image et par an	
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 10 • 11 à 500 • 501 à 1 000 • 1 001 à 5 000 • 5 001 à 10 000 • 10 001 à 50 000 • Plus de 50 001 vues 	<p style="text-align: right;">1,00</p> <p style="text-align: right;">0,50</p> <p style="text-align: right;">0,30</p> <p style="text-align: right;">0,10</p> <p style="text-align: right;">0,08</p> <p style="text-align: right;">0,06</p> <p style="text-align: right;">0,03</p>

Réutilisation commerciale des informations publiques sur Internet, par image et par an		
	redevance fixe initiale, par image et par an	redevance variable annuelle

	0,004 €	<p>Exonération les 3 premières années de la licence. A compter de la 4e année :</p> <p>Redevance $n = CA_{n-1} \times 0,06\%$ dans laquelle :</p> <p>CA n-1 = chiffre d'affaires de référence pour l'année n-1 (CA du licencié figurant dans ses documents comptables et comprenant toutes les recettes directes ou indirectes induites par l'exploitation des données concernées)</p> <p>Si la somme ainsi obtenue est inférieure à 5 000 €, un montant minimal de 5 000 € sera dû.</p>
--	---------	--

Le tarif de réutilisation commerciale des informations publiques s'entend sans base de données ni métadonnées associées.

FOURNITURE DES IMAGES

	Tarif (€), à l'unité	Tarif (€) étudiant et chômeur
Transfert sur périphérique externe fourni par le demandeur		
• 1 à 10 vues	2,00	1,00
• 11 à 500 vues	0,50	0,25
• 501 à 1 000 vues	0,30	0,15
• 1 001 à 5 000 vues	0,10	0,05
• Plus de 5 001 vues	gratuit	gratuit
Fourniture du CDROM par les Archives départementales		
	2,00	1,00